

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 avril 2015

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSEE : Mme FLANEAU Emilie

Mme BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2015

Distribution du procès verbal du conseil communautaire de la CCHL du 18 mars 2015

## 1. Programmation de travaux et achats divers

Il est présenté les différents projets de travaux et d'achats divers pour inscription au budget :

### Voirie

Trois portions de routes sont inscrites au programme de réfection de voirie porté par le SIVOM de Lassay les Châteaux : l'accès à la propriété de M. MARTEL Sébastien rue Louis Lehagre, le chemin rural au lieu dit « La Fortinière » et le chemin rural au lieu dit « La Basse Selle ». Comme ce fut le cas pour les précédentes réfections elles seront refaites en viaself. Le budget estimatif global est de 35 000 €. Le Conseil Municipal valide l'inscription de ces trois voies communales en réfection viaself.

Monsieur SALLARD Claude émet une remarque concernant la réfection de la route de la Lorie/la Blanchardière/ la Mazure/ le Tertre réalisée en 2013. L'entreprise chargée des travaux devait fournir une toupie de béton afin de consolider un fossé. A ce jour les travaux n'ont pas été réalisés. Stéphane RIOULT LERICHE, représentant de la commune au SIVOM se charge de faire remonter l'information. Il indique également que les fossés au lieu dit « La Courauderie » seront refaits.

Monsieur BUSSON Roger interroge les membres du Conseil Municipal concernant l'éventuelle réfection des trottoirs rue de hauteville dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés. Le Conseil Municipal décide d'attendre un peu pour réaliser ces travaux et de les inclure plus tard dans un programme global de réfection des trottoirs. Le Conseil Municipal précise que l'entreprise réalisant l'enfouissement des réseaux a signé un marché dans lequel il est spécifié que les trottoirs doivent être refaits à l'identique d'avant travaux.

Il est également présenté plusieurs devis concernant la réalisation d'un revêtement bi-couche pour le parking de la salle de loisirs. Le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société LEBLANC TP avec une offre à 4 999.80 € TTC.

Achat photocopieur Mairie : le photocopieur de la Mairie doit être remplacé : le Conseil Municipal décide d'opter pour un contrat de location à 777.60 € par an

Achat d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques au prix de 2 027 € HT. Le Conseil Municipal valide cet achat

Achats de matériel pour l'école et voyage : Le Conseil Municipal valide un devis de 340.20 € pour l'achat de matériel de sport (cerceaux, ballons, bâtons pour le saut de haies etc) et l'utilisation du budget habituel annuel de 150 € par classe : Mme PIEAU demande un kit de sable à mouler, M. LETESSIER et Mme MALOIZELLE souhaitent acquérir un zoom pour enregistrer les élèves, de la peinture et des bandes dessinées.

Cette année un voyage est organisé par l'école pour faire découvrir aux élèves les plages du débarquement. Le Conseil Municipal valide la participation financière tripartite à savoir 1/3 des dépenses seront prises en charge par la coopérative scolaire, le second tiers par les parents et le troisième par la Mairie. La Mairie versera donc la somme de 1660 € à la coopérative scolaire dans ce cadre.

Validation du changement de deux portes aux vestiaires du terrain de football : 1 092 € HT

Validation d'achats pour le centre de loisirs : 4 tables et 12 chaises notamment pour l'organisation des TAP, un télévision écran plat, une console WII, un écran pour l'ordinateur, des matelas épais pour la sieste des enfants. Budget : 3 000 €

Bibliothèque : Validation d'allouer un budget de 400 € pour l'achat de nouveaux livres

Projet MAM (Maison des Assistantes Maternelles) : monsieur le Maire fait part d'un projet que des assistantes maternelles ont sur la commune afin d'apporter un service supplémentaire dans le domaine de la garde d'enfants. Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu très prochainement en Mairie afin que les assistantes maternelles nous présentent leur projet. Suite à cette présentation, chacun des membres du Conseil pourra se positionner quant à la poursuite ou non de ce nouveau service, sur la commune.

Salle de loisirs : insonorisation, sonorisation, travaux ou équipements divers : validation pour l'inscription de ces travaux au budget.

Travaux bâtiments communaux (peintures etc) et logements communaux (peintures, rénovation, équipements etc...) validation pour l'inscription de ces travaux au budget.

## 2. Programme de rénovation de dix huit logements locatifs

Monsieur le Maire propose de faire un point sur le programme de rénovation des dix huit logements locatifs rues du parc et des cytises initié en 2010.

- Tranche 1 : il informe qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic énergétique afin de valider les performances et gains de la 1ere tranche de rénovation. Si le diagnostic valide la norme BBC et division par quatre des gaz à effet de serre les subventions du FEDER et de la Région pourront être versées et l'éco-prêt validé. Le Conseil Municipal valide la proposition de la société LCA pour réaliser ces mesures sur les neuf logements rénovés pour un montant de 4 500 €.

-Tranche 2 : il demande dès à présent de prendre une décision concernant la seconde tranche de rénovation (qui ne compte plus que 5 logements, les 4 autres logements ayant été vendus ou étant en cours de vente). Monsieur le Maire indique que la commune n'est plus éligible au FEDER car le délai est dépassé (programme 2010-2013). La Région, quant à elle, maintient son aide à hauteur de 55 000 € (prorata).

Compte tenu de ces éléments et du contexte actuel de baisse des dotations, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une voix contre, décide :

- ✚ De ne pas réaliser la seconde tranche conditionnelle de rénovation du parc locatif rues du parc et des cytises
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer les protagonistes (bureau d'étude, artisans, Région, locataires)
- ✚ De vendre les logements concernés au départ des locataires
- ✚ De proposer aux locataires en place l'achat de leur logement pour ceux qui le souhaiteraient

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2014

#### 3-1 Affectation du résultat du service général.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 2 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 643 375.97 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement 182 002.39 euros  
(dont restes à réaliser : +83 619.00 €)  
- Excédent de la section de fonctionnement : 643 375.97 euros

- **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 182 002.39 €
- **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 461 373.58 €

#### 3-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 2 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 156 998.31 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 0.00 euros  
- Excédent de la section de fonctionnement : 156 998.31 euros

- AFFECTATION AU COMPTE 1068 0.00 €
- REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 156 998.31 €

### 3-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le 2 mars 2015, le compte administratif de l'exercice 2014, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement : 0.00 euros

- AFFECTATION AU COMPTE 1068 : 0.00 €
- REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 0.00 €

## 4. Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget a été présenté avec les taux d'imposition identiques à ceux de 2014 et que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2015.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de maintenir pour 2015 les taux d'imposition tel que votés en 2014, soit :

- Taxe Habitation 18.95 %
- Taxe Foncier Bâti 13.88 %
- Taxe Foncier Non Bâti 23.38 %

## 5. Vote budgets primitifs 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2015, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	SECTIONS : FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
🚧 BUDGET GENERAL	1 247 187.00 €	852 758.00 €
🚧 EAU ASSAINISSEMENT	370 253.00 €	126 056.00 €
🚧 LOTISSEMENT LE VALLON DORE	54 173.91 €	56 173.91 €

## 6. Validation du schéma de mutualisation Communauté de Communes LE HORPS/LASSAY

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il leur a été distribué le projet de schéma de mutualisation réalisé par la Communauté de Communes LE HORPS/ LASSAY. Monsieur le Maire résume dans quel cadre s'inscrit la validation de ce schéma et comment celui-ci se présente. Le schéma de mutualisation se compose de deux parties la première faisant un état des lieux des mutualisations déjà existantes et la seconde regroupant les mutualisations envisagées et souhaitées. Le Conseil Municipal est invité à émettre des remarques ou propositions sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ Valide le schéma de mutualisation tel que proposé par la Communauté de Communes LE HORPS/ LASSAY
- ✚ Demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes LE HORPS/ LASSAY

## 7. Questions diverses

### a) Agent technique en arrêt de travail

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. BERTHOUT Jean-Yves est en arrêt de travail et ce jusqu'au 9 mai prochain. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé et obtenu l'accord du SIVOM de LASSAY pour la tonte de l'ensemble des pelouses ainsi que le désherbage du cimetière. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de confier cette mission au SIVOM de LASSAY LES CHATEAUX pendant l'absence de notre employé communal.

### b) Distributions de lierres aux habitants de la commune

Le Conseil Municipal décide de reconduire les distributions de lierres cette année pour les habitants de la commune. Celles-ci se dérouleront **les samedis 9 et 16 mai 2015 de 10h30 à 12h à l'atelier communal.**

Mme BOUSSELET Nadine et M. SALLARD Claude assureront la permanence du 9 mai et M. BUSSON Roger ainsi que M. GUERAULT Olivier celle du 16.

En l'absence de l'agent communal chargé des espaces verts c'est M. BUSSON qui se chargera de la commande des fleurs auprès du pépiniériste habituel.

### c) Chantier argent de poche CCHL juillet 2015

La Communauté de Communes LE HORPS/LASSAY reconduit cette année l'opération chantier argent de poche qui permet aux jeunes de 16 à 18 ans de gagner 75€ en échange de 5 demies journées de travail au sein d'une collectivité. Le Conseil Municipal décide d'accueillir un groupe de jeunes à CHARCHIGNE en juillet prochain. Stéphane RIOULT-LERICHE se charge de prendre contact avec François RICHARD, le coordinateur du service enfance jeunesse de la CCHL à ce sujet.

d) Demande de la Mairie de LA CHAPELLE D'ANDAINÉ

Monsieur le Maire indique la réception d'un courrier de la Mairie de LA CHAPELLE D'ANDAINÉ sollicitant le versement de la somme de 1 450 € correspondant aux frais de scolarité d'un enfant de CHARCHIGNE scolarisé au sein de leur école communale. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser la somme à la Mairie de LA CHAPELLE D'ANDAINÉ au motif que CHARCHIGNE dispose d'une école publique pouvant accueillir cet enfant.

e) Demande de subvention « le souvenir français »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue de l'association « Le Souvenir Français ». Celle-ci organise un circuit commémoratif sur les plages du débarquement. Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

f) Embauche Mme PAILLASSE Stéphanie

Monsieur le Maire informe que Mme PAILLASSE Stéphanie a été recrutée à la cantine, aux TAP ainsi qu'au centre de loisirs, en remplacement de Mme MAHOVIN Mélissa pendant la durée de l'arrêt de travail puis du congé maternité de celle-ci.

g) Réunion de la commission recrutement

Monsieur le Maire informe la commission recrutement de la nécessité de fixer une date de réunion afin de procéder au recrutement de la personne qui remplacera Mme JEUSSE Chantal dans le cadre de son départ imminent à la retraite. Une date est fixée (le 23 avril 2015) et les personnes concernées seront prochainement informées de leur convocation à un entretien.

h) Passage les motards ont du cœur

L'association Les motards ont du cœur passera au sein de la commune de CHARCHIGNE **le dimanche 19 avril entre 10h40 et 10h50.**

i) Mise à disposition chemin rural lieu dit « Le Grand Aulnay »

M.RIOULT-LERICHE , le 1<sup>er</sup> adjoint, rapporte que le Gaec du chemin des chapelles a demandé la mise à disposition du chemin rural situé au lieu dit « le Grand Aulnay ». En effet, ce chemin relie deux parcelles exploitées par les exploitants agricoles et la mise à disposition de celui-ci au Gaec faciliterait le travail. Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement le chemin rural susvisé, l'entretien de celui-ci sera à la charge du Gaec du chemin des chapelles.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 04 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE